

Desgroux,
Co-g.

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
19 MAI 2000
DEPOT N° 13252






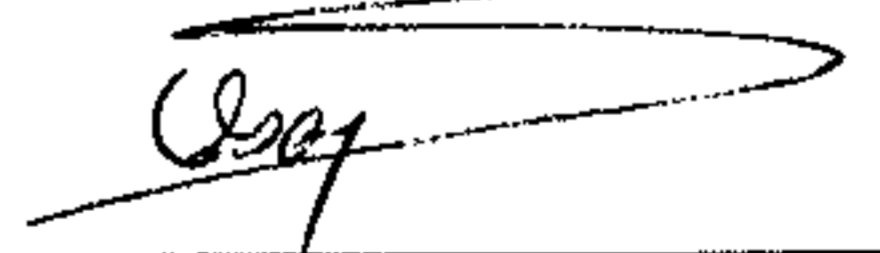
Société 2 AD
S.E.L.A.R.L. au capital de 318.000 F.
Siège Social : 16, rue Troyon 92310 SEVRES
R.C.S. NANTERRE D 324 446 061 (97 D 00184)
--:-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 1999

L'an Mil neuf cent quatre vingt dix-neuf, le Trente-et-Un Décembre, à Onze heures,

Les associés de la Société 2 AD, S.E.L.A.R.L. au capital de 318.000 F., divisé en 3.180 parts de 100 F. chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Une feuille de présence a été établie comme suit :

Nom	Nombre de parts	Signature
Alain DESGROUX, co-gérant	954	
François HACQ, co-gérant	954	
Rémi LESOBRE, co-gérant	239	
Dominique CORNILLE, co-gérant	239	
Société FINANCIERE D.H.K., représentée par son P.D.G., Monsieur François HACQ	734	
Stéphanie LABEY	60	

Les associés présents ou représentés réunissant le quorum requis, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toute question à l'ordre du jour.

Monsieur Alain DESGROUX, co-gérant, préside l'assemblée.

an

Il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- démission de Monsieur François HACQ de ses fonctions de co-gérant,
- questions diverses.

Après un échange de vues entre les associés, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte que Monsieur François HACQ souhaite démissionner de ses fonctions de co-gérant au 1^{er} janvier 2000.

Ils acceptent cette démission, avec effet au 1^{er} janvier 2000.

Ils donnent quitus à Monsieur François HACQ de sa gestion écoulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur François HACQ s'étant toutefois abstenu.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes afin d'effectuer les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

LES CO-GERANTS :

Alain DESGROUX

Rémi LESOBRE

Dominique CORNILLE

LES ASSOCIES :

Société FINANCIERE D.H.K.,
représentée par Mr HACQ, P.D.G.,

François HACQ

Stéphanie LABEY